

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 27 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Auzelles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Paul POUGET-CHABROLLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2019.

Nombre de conseillers : - en exercice : 9 - présents : 7 - absents : 2 - votants : 8

PRESENTS : M. POUGET-CHABROLLE, Maire – M. SEPTIER et Mme ROMEUF, Adjoints – Mmes BERNARD et NUNES - M. COMONT – Mme BRUN.

ABSENTS : MM. FOULHOUX et GEOFFRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRUN.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 MAI 2019.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 mai 2019, est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Information du conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal (Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Départ de Mme Laure BEST du T3 cinéma, le 30 juin 2019.

3. VOIRIE 2020.

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection de la voie communale n°4 « Les Gruns » et de la voie communale n°25 « Le Besset-Bas », pour un montant prévisionnel de **44 500 € H.T.**

Ces travaux peuvent être subventionnés par :

- le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal, à hauteur de 25%, assorti d'un coefficient départemental de solidarité de 0.98 %, soit **10 902 €** ;
- la D.E.T.R à hauteur de 30 % dans la limite d'un plafond de travaux de 100 000 €, sur deux années (montant subventionné en 2019 : 50 060 €), soit **13 350 €**.

4. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE DE SAINT-DIER-D'Auvergne.

Cette participation s'élèvera à 750 € par enfant et par an, pour les exercices budgétaires 2019 et 2020.

5. COUPES DE BOIS 2020.

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2020, les destinations suivantes :

Mise sur le marché (art. L. 214-6 à-11, L. 243.1, L. 315-2, R.156-5) :

| | Parcelle n° | Surface à parcourir (ha) | Nature de la coupe | Proposition* |
|------------------------------|-------------|--------------------------|----------------------------------|------------------------|
| Ailloux et autres | 2 U | 11.3 | Irrégulière | Sur pied (bloc) |
| Chassagne-Buisson | 5 A | 9.3 | 3^{ème} éclaircie | Sur pied (bloc) |
| La Fontanne La Guesle | B U | 4.7 | Irrégulière | Sur pied (bloc) |
| La Vaisse | E U | 5.3 | Irrégulière | Sur pied (bloc) |
| Vindiolet | U | 0.5 | Secondaire | Sur pied (bloc) |

6. ADMISSION EN NON VALEUR.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des non valeurs dressé par Mme la receveuse municipale et s'élevant à **7.05 €** pour le budget assainissement.

Cette créance concerne les frais de facturation à l'Agence de l'eau, de la redevance pour la modernisation des réseaux 2016 :

Titre n°12 du 21/12/2017 de 7.05 €.

Cause : Montant inférieur au minimum d'émission d'une facture dans chorus pro.

7. MOTIONS.

- de soutien à l'Office National des Forêts et au régime forestier.
- contre le projet de restructuration présenté par la Direction Générale des Finances Publiques, comprenant notamment la fermeture de la perception de Cunlhat

8. DIVERS.

- Travaux du T4 : L'entreprise BIOU a réalisé les travaux sur la toiture (renforcement de fermes et traitement). L'entreprise VANTALON va intervenir en octobre pour la salle de bain.
- Voirie 2019 : début des travaux prévu le 1^{er} octobre.
- Isolation par l'extérieur des bâtiments communaux : versement des Certificat d'Economie d'Énergie : 20 339.38 € (montant des travaux : 28 024.82 €).
- Achat d'illuminations de Noël pour l'église : 760 €
- Suite à l'accord de subvention, la nouvelle gravillonneuse a été commandée. L'ancienne va être vendue.
- Remerciements de l'école élémentaire de Cunlhat pour la subvention pour leur classe de mer.
- Réunion pour le bulletin municipal : samedi 19 octobre, à 9h30.
- Un deuxième container pour les ordures ménagères va être demandé pour Darnes.
- Ambroisie : Le comité de pilotage ne s'est pas réuni cette année et il n'y a pas eu de suivi, suite à la démission de l'animatrice.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 20 heures 30.

Affiché à la porte de la Mairie, le 30 septembre 2019.

Le Maire,



Paul POUGET-CHABROLLE.